



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCUEIL

*Espace de jeux, Ateliers, Anniversaires, Camps & UAPE*

<b>Établissement</b>	Le Kids Club Crissier
<b>Adresse</b>	chemin des Lentillières 13E Crissier, Canton de Vaud, Suisse
<b>Site web</b>	<a href="http://www.le-kids-club.ch">www.le-kids-club.ch</a>
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:info@le-kids-club.ch">info@le-kids-club.ch</a>
<b>Instagram</b>	<a href="https://www.instagram.com/lekidsclubcrissier">@lekidsclubcrissier</a>
<b>Responsable</b>	Nicolas Edouard, Fondateur
<b>Version</b>	Édition 2025–2026

Ces conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par Le Kids Club Crissier. En inscrivant votre enfant ou en utilisant nos services, vous acceptez les présentes conditions dans leur intégralité.

## Article 1 — Présentation de l'établissement

Le Kids Club Crissier est un espace dédié aux enfants, proposant des activités de jeux libres, des ateliers créatifs et éducatifs, des animations d'anniversaire, des camps de vacances ainsi qu'une structure d'accueil extrascolaire (UAPE) pour les enfants scolarisés de 1P à 8P.

L'établissement est géré par Kids Trip Swiss, fondé et dirigé par Nicolas Edouard, enseignant de formation et spécialiste de l'animation jeunesse avec plus de huit ans d'expérience en Suisse romande.

### 1.1 Services proposés

---

- › Espace de jeux libre
- › Ateliers thématiques et activités créatives
- › Animations et fêtes d'anniversaire
- › Camps de Vacances
- › Mercredis Aventure — programme d'activités du mercredi
- › UAPE (Unité d'Accueil Pour Écoliers) — accueil extrascolaire dès septembre 2026

### 1.2 Valeurs fondamentales

---

Le Kids Club Crissier s'engage à offrir un environnement sécurisé, bienveillant et stimulant, fondé sur les valeurs suivantes :

- › Nature et plein air — encourager le contact avec l'environnement naturel
- › Bienveillance et sécurité — chaque enfant évolue dans un cadre protecteur
- › Aventure accessible à tous — des propositions adaptées à chaque enfant
- › Apprentissage par le jeu — les expériences ludiques comme vecteur de développement
- › Qualité locale suisse — des prestations ancrées dans le tissu régional
- › Joie et émerveillement — cultiver le plaisir d'être ensemble

## Article 2 — Conditions d'inscription

### 2.1 Formalités d'admission

---

Toute participation aux services du Kids Club Crissier requiert une inscription préalable. L'inscription est effectuée par les parents ou représentants légaux de l'enfant, via le formulaire disponible sur le site [www.le-kids-club.ch](http://www.le-kids-club.ch) ou directement par mail : [info@le-kids-club.ch](mailto:info@le-kids-club.ch)

Le dossier d'inscription comprend :

- › Le formulaire d'inscription dûment complété et signé
- › Une copie du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- › L'attestation d'assurance responsabilité civile familiale
- › Les coordonnées complètes des personnes à contacter en cas d'urgence
- › Le carnet de vaccination (sur demande selon l'activité)
- › Tout document médical pertinent (allergies, traitement en cours, PAI si nécessaire)

### 2.2 Autorisation parentale

---

Les parents ou représentants légaux doivent signer une autorisation générale de participation aux activités, ainsi qu'une autorisation de sortie le cas échéant. En cas de garde alternée, les deux parents sont considérés comme titulaires de l'autorité parentale et l'établissement peut s'adresser à l'un ou l'autre.

### 2.3 Autorisation de droit à l'image

---

Des photographies et/ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités à des fins de communication (site web, réseaux sociaux, supports promotionnels). Une autorisation spécifique est demandée lors de l'inscription. En cas de refus, l'établissement s'engage à respecter strictement ce choix.

## Article 3 — Tarifs et modalités de paiement

### 3.1 Tarification générale

Les tarifs en vigueur sont affichés à l'accueil et disponibles sur le site [www.le-kids-club.ch](http://www.le-kids-club.ch). Ils sont susceptibles d'être révisés en début d'année scolaire, avec un préavis de 30 jours adressé aux familles concernées.

### 3.2 UAPE — Tarification modulaire

L'accueil parascolaire (UAPE) fonctionne sur la base d'un tarif journaliers avec facturation mensuelle, trimestrielle ou annuelle, avec des formules hebdomadaires modulaires selon les besoins de la famille.

Prestation	Horaire	Tarif de base
Matin	7h00 - 8h20	CHF 70.–/jour
Midi	11h55 - 13h50	CHF 100.–/jour
Après-midi 1	13h50 - 15h30	CHF 85.–/jour
Après-midi 2	15h30 - 18h00	CHF 125.–/jour
<b>Mercredi Aventure Demi Journée</b>	7h00-13h00 ou 12h-18h	CHF 290.–/mois
<b>Mercredi Aventure Journée Complète</b>	7h00-18h00	CHF 450.–/mois

### 3.3 Fratrie

Une réduction de 20% est accordée à partir du deuxième enfant de la même fratrie inscrit simultanément au sein de l'UAPE.

### 3.4 Modalités de paiement

Les factures sont émises en début d'année et débitées de votre compte bancaire par un prélèvement LSV+ ou e-Bill. En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires pourront être appliqués. Aucun remboursement n'est accordé pour les absences.

### 3.5 Aide sociale et subventions

Des arrangements de paiement peuvent être étudiés sur demande et sur présentation de justificatifs. Le Kids Club Crissier s'engage à accompagner toutes les familles dans les démarches éventuelles auprès des services sociaux communaux.

## Article 4 — Horaires et organisation

### 4.1 Horaires d'ouverture

Les horaires d'accueil sont adaptés au calendrier scolaire vaudois et communiqués aux familles en début d'année scolaire. Toute modification des horaires fait l'objet d'une communication préalable d'au moins deux semaines.

### 4.2 Fermetures

L'établissement est fermé pendant les vacances scolaires officielles du Canton de Vaud, sauf indication contraire. Cependant, le Kids Club organise de l'accueil sous forme de camps pendant les vacances.

Des fermetures exceptionnelles peuvent intervenir en cas de cas de force majeure (intempéries, épidémie, travaux urgents). Les familles seront prévenues dans les meilleurs délais.

### 4.3 Ponctualité

Les parents s'engagent à respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée et de départ. En cas de retard lors du départ, et passé un délai de grâce de 15 minutes, des frais supplémentaires de CHF 20.– par heure entamée pourront être facturés.

## Article 5 — Santé, hygiène et sécurité

## 5.1 Condition de santé à l'admission

---

Un enfant présentant des symptômes contagieux (fièvre supérieure à 38°C, vomissements, diarrhée, éruption cutanée non identifiée) ne sera pas admis. Il pourra reprendre l'accueil 48 heures après disparition des symptômes, ou sur présentation d'un certificat médical d'aptitude.

## 5.2 Maladies contagieuses

---

En cas de maladie contagieuse déclarée (varicelle, rougeole, impétigo, etc.), les parents s'engagent à prévenir immédiatement l'établissement. Un certificat médical d'aptitude à la collectivité sera exigé avant la réadmission de l'enfant.

## 5.3 Médicaments

---

L'administration de médicaments par le personnel n'est possible que sur prescription médicale formelle et signature d'un protocole d'accord entre les parents et l'équipe encadrante. Les médicaments doivent être fournis dans leur emballage d'origine avec notice et posologie clairement indiquées.

## 5.4 Allergies et régimes particuliers

---

Les allergies alimentaires, intolérances ou régimes particuliers doivent être signalés à l'inscription et documentés médicalement si nécessaire. Un Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI) sera mis en place pour tout enfant nécessitant des mesures spécifiques.

## 5.5 Accidents

---

En cas d'accident ou de malaise, les premiers secours seront administrés sur place. Les parents seront immédiatement contactés. Si l'état de l'enfant l'exige, les services d'urgence seront appelés (numéro 144) sans délai. Les frais médicaux restent à la charge de l'assurance familiale.

## 5.6 Hygiène

---

Un protocole de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel est appliqué quotidiennement. Le lavage des mains est systématiquement encouragé. Les espaces sanitaires sont adaptés à l'âge des enfants accueillis.

# Article 6 — Règles de vie et comportement

## 6.1 Valeurs du vivre ensemble

---

Le Kids Club Crissier est un espace de respect mutuel, de tolérance et de bienveillance. Chaque enfant a le droit d'être traité avec dignité et de s'exprimer librement dans le cadre des règles établies.

## 6.2 Comportements inacceptables

---

Les comportements suivants sont strictement prohibés et peuvent entraîner des mesures disciplinaires :

- › Violence physique ou verbale envers les autres enfants ou le personnel
- › Dégradation volontaire du matériel ou des locaux
- › Comportement discriminatoire (racisme, sexisme, exclusion)
- › Non-respect des consignes de sécurité

## 6.3 Mesures disciplinaires

---

En cas de comportement problématique répété, une procédure graduée est appliquée : rappel à l'ordre, entretien avec les parents, plan d'accompagnement individualisé, et en dernier recours, exclusion temporaire ou définitive. Les parents sont toujours informés et associés à la démarche.

## 6.4 Objets personnels

---

Les enfants peuvent apporter des objets personnels sous leur responsabilité. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation. Les jouets présentant un risque de blessure ou les appareils électroniques ne sont pas autorisés, sauf dans le cadre d'une activité spécifique encadrée.

## Article 7 — Encadrement et personnel

### 7.1 Qualification du personnel

L'équipe encadrante est composée de professionnel-le-s qualifié-e-s de l'animation et de la petite enfance (animateurs/trices, éducateurs/trices, enseignant-e-s). Les taux d'encadrement respectent les recommandations en vigueur dans le Canton de Vaud.

### 7.2 Formation continue

L'ensemble du personnel bénéficie d'une formation continue régulière, notamment en premiers secours (CAS ou équivalent), gestion des conflits et approches pédagogiques innovantes.

### 7.3 Confidentialité

Tout membre du personnel est soumis à une obligation de confidentialité concernant les informations partagées par les familles. Ces informations ne sont utilisées qu'à des fins de suivi de l'enfant et ne sont jamais communiquées à des tiers sans autorisation parentale, sauf obligation légale.

## Article 8 — Résiliation et annulation

### 8.1 Résiliation de l'inscription UAPE

Toute résiliation d'un contrat d'inscription à l'UAPE doit être notifiée par écrit (courrier ou e-mail à [info@le-kids-club.ch](mailto:info@le-kids-club.ch)) avec un préavis d'un mois pour la fin du mois suivant. Toute mensualité entamée est due en intégralité.

### 8.2 Annulation d'activités ponctuelles

Pour les ateliers, anniversaires ou séjours, les conditions d'annulation sont les suivantes :

Délai d'annulation	Remboursement
Plus de 15 jours avant	Avoir uniquement (valable 12 mois)
Entre 7 et 14 jours avant	Avoir uniquement (valable 12 mois)
Moins de 7 jours avant	Aucun remboursement (sauf cas de force majeure)

En cas de maladie de l'enfant, un certificat médical peut être accepté pour un avoir.

### 8.3 Annulation par l'établissement

Si Le Kids Club Crissier est contraint d'annuler une activité pour raisons indépendantes de sa volonté (cas de force majeure, nombre de participants insuffisant, etc.), les familles seront remboursées intégralement ou pourront bénéficier d'un report.

## Article 9 — Protection des données

Conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et au RGPD applicable, Le Kids Club Crissier s'engage à traiter les données personnelles des familles avec le plus grand soin.

- › Les données collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative et la sécurité des enfants
- › Elles ne sont jamais cédées ou vendues à des tiers
- › Les parents peuvent à tout moment consulter, modifier ou supprimer leurs données en contactant [info@le-kids-club.ch](mailto:info@le-kids-club.ch)
- › Les données sont conservées pendant la durée de l'accueil, puis archivées conformément aux obligations légales

## Article 10 — Responsabilités

## 10.1 Responsabilité de l'établissement

Le Kids Club Crissier est assuré en responsabilité civile professionnelle. Sa responsabilité est engagée dans le cadre strict des activités encadrées par son personnel. Elle ne couvre pas les accidents survenus lors des trajets entre le domicile et l'établissement.

## 10.2 Responsabilité des parents

Les parents s'assurent que leur enfant est couvert par une assurance responsabilité civile familiale. Ils s'engagent à informer l'établissement de tout changement de situation susceptible d'affecter l'accueil de leur enfant (santé, situation familiale, coordonnées).

## 10.3 Dégradations

En cas de dégradation volontaire du matériel ou des locaux par un enfant, les parents pourront être tenus responsables des frais de réparation ou de remplacement.

## Article 11 — Communication et litiges

### 11.1 Communication

Le Kids Club Crissier privilégie une communication ouverte et transparente avec les familles. Toute question, remarque ou préoccupation peut être adressée par e-mail à [info@le-kids-club.ch](mailto:info@le-kids-club.ch) ou directement à l'équipe à l'accueil.

### 11.2 Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un premier temps. Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera soumis à la juridiction compétente du Canton de Vaud, droit suisse applicable.

## Article 12 — Dispositions finales

Les présentes conditions générales d'accueil sont applicables dès la signature du formulaire d'inscription. Elles remplacent tout accord antérieur et peuvent être modifiées par Le Kids Club Crissier avec un préavis de 30 jours adressé par e-mail aux familles.

La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité des présentes conditions dans leur ensemble.

#### Lu et approuvé — Parents / Représentants légaux

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Pour Le Kids Club Crissier

Nicolas Edouard, Fondateur & Directeur

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_